dissimule son peu d'enthousiasme pour sa proposition.

— Et le Conseil municipal ?

— J'espère trouver dans cette assemblée un assez grand nombre de partisans.

MM. Maquart et Ovigneur, par exemple, ont déclaré à leurs électeurs, qu'ils voteraient le sectionnement. J'espère qu'ils tiendront leurs engagements !

En tout cas, je combattrai et maintiendrai mon vœu — toujours s'il m'est possible de le faire — malgré l'opposition, d'où qu'elle vienne.

Le scrutin de liste a un autre inconvénient, c'est qu'il coûte fort cher et qu'il est par là même peu démocratique. Il faut être riche pour affronter la lutte ; cela ne doit pas être.

Chez M. Rigaut

Nous trouvons M. Rigaut décidé à voter le sectionnement ; il reconnaît que plusieurs cantons de Lille sont très mal administrés, faute de représentants dans les Assemblées.

Il faut, dit-il, que les électeurs connaissent leurs mandataires, de même que ces derniers doivent pouvoir défendre les intérêts de leurs commettants en parfaite connaissance de cause. Ce n'est que par le scrutin de section, que l'on peut arriver à ce résultat désirable.

— Vous êtes donc décidé à soutenir la lutte, au conseil municipal ?

— Oh ! je vous avouerai que je suis un peu fatigué de la politique ; voici bientôt vingt-cinq ans que je suis sur la brèche...

Et puis, au point de vue pratique, je ne suis pas très rassuré sur les résultats que produira le scrutin de section. Néanmoins j'en reconnais parfaitement le bien fondé, et je le voterai.

L'opinion de M. Macquart

M. Macquart est un des plus chauds partisans du sectionnement.

Le scrutin de liste est, selon lui, très [illegible]eux ; il cite comme exemple le canton [illegible] qui, d'après le mode électoral [illegible], ne possède qu'un conseiller, [illegible] que le nombre de ses habitants lui [permet]trait d'en avoir quatre ou cinq.

M. Macquart est persuadé que le sectionnement sera voté au conseil municipal [et au c]onseil général. « Ceux qui s'y opposeront, ne le feront que dans la crainte de ne plus être réélus » ajoute-t-il naïvement.

M. Ovigneur se réserve

Aux premières questions que nous lui posons, M. Ovigneur se récrie. Il nous demande crédit de quelques jours... sa religion n'est pas suffisamment éclairée... elle le sera probablement à la suite d'une réunion du « Cercle l'Avenir » à laquelle il doit assister... Il désire se renseigner, étudier la question avant de se prononcer pour ou contre le sectionnement.

— Pardon maître, mais plusieurs de vos collègues m'ont assuré que vous aviez promis à vos mandants de voter le sectionnement.

— Pas du tout, nous répond vivement M. Ovigneur, « j'ai les mains complètement libres. »

L'honorable conseiller les agite effectivement pour bien nous démontrer qu'aucune entrave ne les retient...

En tout cas, s'il accepte jamais un projet de sectionnement — ce qui ne nous paraît pas probable — il se ralliera au panache de M. Tribourdaux.

Ch. BAILLEUL.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE ET DES SPORTS

Roubaix. — Le cercle Union a l'honneur de rappeler aux amateurs situés dans un rayon de 6 kilomètres de Roubaix, son concours sur Blois, 370 k. 500 m., dimanche 30 juin. 1.000 fc. de prix d'honneur. Mise en paniers vendredi 28 juin, de 4 à 7 heures du soir. Constateurs en échange. Ce concours sera convoyé par M. Verlinck, convoyeur de la société Union et Progrès de Tourcoing.

Tourcoing. — *Concours de Chateaudun.* Voici le résultat complet du grand concours de pigeons sur Chateaudun, organisé par la société la Messagère, établie chez M. Louis Dutilleul, rue de la Mairie. 1000 francs de prix d'honneur. Mise facultative 465 ; 10 poules à 20 fr. ; 29 poules à 10 fr. ; 88 poules à 5 fr ; 204 poules à 3 fr. ; 378 poules à 2 fr. ; 554 poules à 1 fr. ; 250 poules à 0,50 et 220 poules uniques à 0,25. Voici la dépêche reçue de M. Verlinck, convoyeur. Lâché vingt-sept paniers à 4 h. 30 du matin, vent beau [illegible].

1er prix, MM. Dujardin de Roubaix, 4 p. 2e Demeyère de Tourcoing 2 p. 3e Putman de Courtrai 4 p. 4e Hansemie de Tourcoing 2 p. 5e Assemaine id. 3 p 6e Danels id. 7e Dehagre id. 1 p. 8e [illegible]rnil id 1 p. 9e Debeirenne de Courtrai 2 p. 10e Assemaine de Tourcoing 1 p. 11e Assemaine id. 5 p. 12e Dujardin de Roubaix 4 p. 13e Organ de Courtrai (Wales) 3 p. 14e Wittouck, Curnes 1 p. 15e Vaneste de Tourcoing 1 p. 16e Pecque id. 4 p. 17e Vandorpe de Saint-Maurice 1 p. 18e Devos de Courtrai 1 p.

19e Leman, Tourcoing, 2 p. 20e Vanstenkiste d'Helde. 21e Dujardin, Roubaix, 6 p. 22e Assemaine Tourcoing, 3 p. 23e Fourmentin, id. 3 p. 24e Wattinnes. id. 4 p. Masselis Wevelghem 1 p. 25e Duvillier, Mouscron 2 p 26e Deschamps Courtrai h. 27e Losfeld (Lacho) Tourcoing 1 p. 28e Dutert id. 2 p. 29e Deroist Courtrai.

30e Desqu ens, Marcq, 5 p. 31e Ducranc Curnes-Belgique 4 p. 32e Putinan Courtrai 2 p. Dehaegre Tourcoing, 1 p. 33e Masard, id., 3 p. 34e Defeu Touquet 3 p. 35e Delbar Tourcoing. 36e Deschmaecker id. 4 p. 37e Vanbeleghem Courtrai 1 p. Deman Tourcoing 1 p. 38e Demytenaere Vervicq. 39e Dhaze, Tourcoing, 3 p., Delmasure, id 3 p.

40e Vandhorpe de St-Maurice 2 p. Dehagre de Tourcoing 3 p. 41e Debruycker de Roubaix 2 p. 42e Ducoulombier de Tourcoing 2 p. Dubus de Wattrelos 6 p. 43e Catry de Wervicq (Belgique) 3 p. 44e Paul Diéval de Tourcoing 3 p. 45e Florimond Glorieux de Courtrai 3 p. 46e et 47e Assemaine de Tourcoing honneur. 48e Médard Putman de Courtrai 2 p. 49e Dewailly de Lille 1 p R. 2 p. 50e Koplitz d'Hem. Six Jules de Tourcoing 1 p. Louis Desrousseaux. Masure 1 p. Henri Dervaux de Tourcoing Rip.

Dujardin de Roubaix s p. Glorieux d'Harlebeck 2 p. Wittouck de Curnes. Descamp de Tourcoing. Clarisse de Courtrai Algaer de Tourcoing honneur. Belmans d'Halluin honneur. Payelle de Tourcoing. Dutilleul de Tourcoing honneur. Bousse de Wervicq (France). Flipo de Tourcoing Glorieux de Courtrai bouquet.

Poules hors concours. — Florin de Tourcoing 2 p. Charles Castel id. 2 p. Masly de Wevelghem 1 p. Dewerdt de Courtrai 1 p. Dupont de Courtrai R. Dubus de Wattrelos R.

Prix de séries. — 1re série de 2 pigeons. MM. Louis Delmasure de Torrcoing. 2e Dehaegre, id 3e Dujardin de Roubaix. 4e Dename de Vourcoing. 5e Maslys de Wevelghem, 6e Dubus de Wattrelos. 7e L. Glorieux de Courtrai. 8e Assemane de Tourcoing. 9e Six de Tourcoing. 10e [illegible]eine de Fives.

Le premier pigeon a été constaté à 10 h. 13'20" avec une vitesse de 935 m. 95 à la minute, le dernier à 10 h. 38 avec une vitesse de 884 m. 42 à la minute. La distribution des prix aura lieu le lundi 1er juillet à 6 heures du soir. Leur importance ne sera remise qu'aux amateurs eux-mêmes ou à des personnes munies d'une autorisation écrite Toute réclamation pour être valable devra être adressée au président de la société avant le 30 juin à midi.

Courtrai. — La fédération colombophile courtraisienne donne un concours sur Borbeaux le 29 juin. Un bureau était établi chez M. Louis Dutilleul à Tourcoing ; il y eu 124 pigeons bagués pour Tourcoing et 270 à Courtrai. Le concours paraît devoir bien réussir.

Mouscron. — *Concours sur Tours.* — Voici le résultat du grand concours sur Tours qui a eu lieu dimanche dernier, organisé par la société Union et Progrès établi chez M. Charles Leclercq, cabaretier à Mouscron station. M. Cras convoyeur a envoyé la dépêche suivante ; lâché 11 paniers à quatre heures 33, temps beau, vent Est. La répartition des pigeons engagés était ainsi faite : 342 pigeons pour mise obligatoire, 245 pour mise facultative, soit 31 prix, 237 poules à 0,50 centimes, 225 poules à 1 fr., 166 poules à 2 fr., 103 poules à 3 fr., 54 poules à 5 fr. et 17 poules à 10 fr.

1er prix Deguceldre, 2e Puttmann, 3e Delcroix, 4e Duvillier, 5e Decannière, 6e Puttman, 7e Millecamps, 8e Duponchel, 9e Pollet, 10e Puttman, 11e Lefebvre, 12 Demerlaire, 13 Dusoulier, 14e Houpels, 15e Duvillier, 16e Leman, 17e Moulin, 18e Batiste, 19e Derbaadringhien, 20e Decammère, 21e Callens, 22e Salembier, 23e Capsès, 24e Castel, 25e Dusoulier, 26e Leman, 27e Depourck, 28e Delcroix-Spriet, 29e Duthoit, 30e Baptiste, 31e Tiberghien, 32e Caprès, 33e Vuylsteke, 34e Dupont, 35e Trémerie, Bouquet et Decannière.

Prix de séries. — Première série de deux pigeons Dusoulier de Tourcoing Marlière, 2e série de deux Leman Mouscron, 3e série de deux Capres id., 4e série de deux Salembier Roubaix, 5e de deux Marhem. — 1re série de 3 pigeons Deconnière Courtrai, série de 5 Baptiste d'Herseaux. — 1re série de 4 pigeons Duvillier Mouscron, 2e id. Un magnifique regulateur, a été joué par poules et gagné par Putman Courtrai. Le premier pigeon a été constaté à 12 0' 70" avec une vitesse de 940 mètres 44 à la minute, le dernier à 12 24" avec une vitesse de 886 m. 2 à la minute. La distribution de ce concours se fera dimanche 30 juin de 5 à 7 heures du soir chez M. Leclercq à Mouscron. Toute réclamation pour être valable devra se faire avant le vendredi soir à huit heures.

Concours de chiens ratiers

Dimanche 7 juillet, aura lieu une grande partie de chiens ratiers, au siège du Terrier Club établi chez M. Mesplomb, place du Trichon, cette partie se fera en 3 de 5 pour 50 francs contre le Bull-Ratier de chez Abélard.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Deux commencements d'incendie. — Le tocsin a sonné deux fois dans la journée d'hier. Le matin, vers 10 h. 1/2, un feu de cheminée s'est déclaré rue de Leuze, impasse Lefebvre, chez Baptiste Spriet.

Des voisins apeurés, coururent faire fonctionner un avertisseur et aussitôt le tocsin de sonner. Les pompiers sortaient avec leurs pompes quand ils furent avertis que tout était fini.

Vers une heure trois quarts, c'était à l'atelier de construction de MM. Meyer et Bocquillon, rue Sébastopol, qu'un commencement d'incendie se déclarait dans le grenier où sont les copeaux servant à emballer les machines qui sortent de cet atelier.

C'est l'ouvrier modeleur de la maison, qui s'aperçut de l'incendie. Il donna aussitôt l'alarme et les quarante ouvriers occupés dans l'établissement se mirent immédiatement à la besogne pour éteindre le feu. Ils y réussirent assez facilement.

Là encore, les pompiers n'eurent pas à employer leurs pompes qu'ils avaient apportées.

Les dégâts s'élèvent à 100 fr. environ. Il y a assurance.

Un ouvrier mécanicien, Jean Martin, 52 ans, a été blessé légèrement à la jambe et au bras droit en travaillant pour éteindre le feu.

Noyé reconnu. — Grâce à un signalement complet de la victime que nous avons donné, les parents ont pu le reconnaître.

C'est un ouvrier trieur de laines, nommé Désiré Creton, âgé de 41 ans, demeurant angle des rues de l'Epeule et des Arts, à l'estaminet du « Chronométr ur. »

Il y a une dizaine de jours que cet homme avait quitté son domicile.

On croit que la mort est le résultat d'un accident, car, jamais, Désiré Creton n'avait manifesté le désir d'en finir avec la vie.

— Hier, vers 7 h. 1/2, M. Denis Callens, demeurant au Blanc-Seau, rue du Poste, N° 12, était en train de se baigner à l'école de natation (côté payant), dans le grand bassin, lorsqu'il fut attrapé par un autre nageur qui plongeait.

Perdant connaissance, et n'étant pas fort nageur, il aurait infailliblement disparu sans le secours de M. Jules Démarchellier qui se jeta aussitôt après lui sans prendre le temps de se dévêtir et fût assez heureux de le ramener sain et sauf.

Nous félicitons vivement Jules Demarchellier de ce sauvetage, qui n'en est pas à son coup d'essai, et nous le signalons à qui de droit.

Coups de couteau à sa femme. — Le nommé Jules Vandelanot, 41 ans, contremaître, demeurant rue de Naples, cour Deronne, 3, a, au cours d'une querelle avec sa femme, frappé celle-ci de deux coups de couteau.

L'agent Duthilleul, de garde dans les environs, se rendit sur les lieux et fit quérir le docteur Dupont qui donna des soins à la blessée et déclara que ses blessures, qui ne nécessiteront que quelques jours de repos n'étaient pas graves.

Jules Vandelanot a été laissé en liberté parce que sa femme s'est refusée à porter plainte.

Dans la voiture cellulaire. — La nuit dernière, les agents de police ont trouvé couché dans la voiture cellulaire qui stationne dans la cour des Pompiers, un ouvrier journalier, Louis Martin, 59 ans, qui était sans papiers et sans domicile fixe.

Il a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

Acte de probité à l'Ecole de natation. — M. Staël, après avoir pris son bain, s'exerçait au trapèze de l'Ecole ; une pièce de 2 francs s'échappant de sa poche fut trouvée quelques instants après par le cabinier Desmons qui s'empressa de la remettre à M. le directeur, qui eut le plaisir de la remettre lui-même à M. Staël.

A l'Ecole de natation. — La température de l'eau a été le 26 juin de 20 degrés à 5 heures du matin, de 23 degrés à midi et à 5 heures du soir.

MOUVEMENT OUVRIER

Convocations. — *Parti ouvrier, section roubaisienne.* — Tous les membres adhérents sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au local de la coopérative ouvrière « La Paix » le dimanche 30 juin, à dix heures très précises du matin.

Ordre du jour de la plus haute importance.

Nota. — La réunion commencera quel que soit le nombre des membres présents à l'heure exacte.

Parti ouvrier. — *Section lannoyenne.* — Les membres du comité exécutif sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire du comité, qui aura lieu le dimanche 30 juin à 10 heures précises du matin, chez Henri Cailleau, au Rampart à Lannoy. Extrême urgence.

Les secrétaires des groupes adhérents sont convoqués d'*urgence* pour assister à cette réunion, d'importantes communications devant être faites.

Les groupes de la section lannoyenne sont convoqués d'urgence dans leurs locaux respectifs, le dimanche 30 juin, aux heures ci-après désignées pour y recevoir une communication du comité exécutif :

Hem. — Le groupe « Les Eclaireurs » à 6 heures du soir.

Le groupe « Le Réveil des Ruraux » à 6 heures du soir.

Lannoy. — Le groupe « la Revanche des Compagnards, » à 5 heures du soir.

Lys-lez-Lannoy. — Le groupe « l'Avant-Garde, » à 4 heures du soir.

Leers — Le groupe « l'Eveil social, » à 6 heures du soir.

Flers. — Le groupe l' « Union sociale » à 5 heures du soir.

Le groupe « La Revanche des Travailleurs » à 6 heures du soir.

Nota. — Adresser les avis, convocations et communications intéressant le mouvement ouvrier au citoyen E. BLACHET, aux bureaux de l'*Egalité*.

Wattrelos. — *Le nouvel hôpital.* — Le Maire de la ville de Wattrelos, donne avis que le lundi 29 juillet prochain, à deux heures et demie de relevée, en présence de deux membres de l'administration des hospices, du receveur de ces établissements et de l'architecte Dérégnaucourt de Roubaix il sera procédé, dans les formes prescrites par la loi, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'un nouvel hôpital.

Montant du devis, non compris honoraires	74 042
Somme à valoir pour imprévus	7.400 fr. 28
Cautionnement à fournir	6.000 fr. 00

L'adjudication de ces travaux aura lieu suivant les formalités et usages précédents.

N. B. Les soumissions seront reçues jusqu'au moment de l'adjudication.

Le cahier des charges, les plans et devis sont exposés à la Mairie de Wattrelos et dans les bureaux de l'architecte Deregnaucourt, rue de Blanche-Maille, 1, à Roubaix.

Une vengeance. — Mardi, vers huit heures du matin, le nommé Gustave Ledoux, âgé de 46 ans, maître-maçon chez M. Léon Allart, industriel s'en allait à son déjeuner, quand dans un sentier qu'il avait pris, il se sentit assailli par un individu qui marchait en chaussons de drap.

Il reconnut dans son agresseur un nommé Emile Depleux, âgé de 19 ans, manœuvre de maçon demeurant au « Pile » à Roubaix.

Ce dernier, ayant travaillé sous les ordres de Ledoux, fut compris dans le renvoi de trois ouvriers.

Il en garda un vif ressentiment contre celui-ci et mardi matin il se vengeait en le frappant à coups de pierre.

Ledoux est courbaturé et porte plusieurs blessures au visage. Plainte a été déposée contre Emile Depleux et procès-verbal dressé à sa charge.

TOURCOING

LES OPPORTUNISTES et M. Dron

Les opportunistes qui fleurissent en assez grand nombre dans notre ville ne sont pas satisfaits — je parle de ceux qui restent les amis quand même — des critiques que nous faisons à l'adresse de M. Dron, vous savez, le sympathique député que les départements voisins nous envient.

Je comprends cela. Personne n'aime les reproches et les opportunistes plus que tous autres, n'aiment pas qu'on leur fourre le nez dans les fautes qu'ils commettent chaque jour. En cela les chats leur ressemblent doublement : vous savez que ces derniers n'aiment pas...

Mais enfin, messieurs les opportunistes, voudriez-vous avoir seuls le monopole des critiques ? Voudriez-vous avoir seuls le droit de critiquer la conduite et les idées de vos adversaires et de les calomnier, au besoin ce que vous faites très souvent ? Auriez-vous la prétention d'avoir la conscience vierge de toute souillure, vous dont les chefs, depuis des années, conduisent la France dans des conditions vraiment panamesques ?

Ce serait fort, en vérité. Ce droit de blâmer, de critiquer des adversaires, puisque vous l'exercez nous ne voulons pas moins l'exercer. Nous n'irons pas vous en demander la permission : nous nous le reconnaissons nous mêmes. C'est plus simple.

Or, quand nous passons au crible de la discussion, la conduite politique de M. Dron, nous usons d'un droit que personne ne peut nous enlever. Nous avons le droit de fouiller dans son passé politique, d'éplucher tous ses votes au Parlement, au Conseil général, au Conseil municipal, partout où il relève du corps électoral ; nous avons le droit de rechercher si les électeurs dont il est le représentant, n'ont pas été trompés par lui ; nous avons le droit de rechercher si les travailleurs dont il se réclame ont toujours été, par lui, défendus comme ils devaient l'être.

Malheureusement comme nous l'avons déjà dit, chaque jour qui s'écoule nous met au courant des actes et des paroles du député de Tourcoing et nous sommes obligés de reconnaître dans l'intérêt de la vérité, dans l'intérêt du peuple dont nous sommes l'humble serviteur, qu'il a failli aux engagements qu'il avait pris et qu'il a plus souvent travaillé au maintien de son siège qu'à la disparition des abus, et des iniquités dont chacun se plaint de nos jours.

Et c'est cette reconnaissance publique de la conduite de M. Dron, qui nous cause des ennuis et vous autorise à croire que nous faisons une besogne personnelle ! Vous vous trompez, messieurs les opportunistes tourquennois. Sachez-le cette besogne n'entre pas dans nos habitudes.

En M. Dron, nous combattons le parti auquel il appartient et les principes qu'il défend.

Et quand on sait que les opportunistes — comme les réactionnaires du reste — sont les défenseurs d'un régime social qui permet, tous les vols, toutes les turpitudes et l'écrasement des producteurs de toutes les richesses, on fait ce que nous faisons chaque jour : on laisse M. Dron où il se trouve si bien, mais on se fait honneur de le combattre ardemment.

A bon entendeur salut.

Charles VÉRECQUE.

A propos d'un contre-maître broyé dans une usine. — Nous avions passé sous silence hier la visite que fit le vicaire de l'Eglise de St-Christophe à Henri Deplechin, le contre-maître de M. Carrette, dont on connaît la triste fin. Mais les journaux catholiques de Tourcoing en ayant fait mention, nous ferons à ce sujet quelques critiques.

Peu nous importe que Deplechip ait demandé ou n'ait pas demandé à recevoir l'extrême onction ou que les gens de son entourage l'aient ou non demandé pour lui. Mais on nous permettra de trouver ridicule et condamnable la conduite de ceux qui exterminèrent un homme au moment où il souffrait le plus et où il avait plus besoin de secours et de consolation qu'une peinture d'huile douce et sacrée aux pieds et au front...

On nous fait remarquer que Deplechin fut candidat aux élections municipales de 1892, sur les listes du Parti ouvrier.

Echo des inondations de l'an dernier. — Nos lecteurs se rappellent que dans une de ses dernières séances, le conseil municipal a voté une somme de 2.400 francs à distribuer à titre de secours aux ménages ouvriers les plus éprouvés des rues du Moulin-Fagot, Calais, des Carliers, etc.

Des mandats à toucher à la caisse municipale viennent d'être remis aux ayants droits. Ces mandats — insignifiants pour les malheurs subis — varient entre 10 et 100 fr.

Service des eaux de Roubaix et Tourcoing. — Le 18 juillet prochain, à 3 heures de l'après-midi, dans une des salles de la mairie de Roubaix, il sera procédé à l'adjudication des travaux de construction du soubassement des nouvelles cuves des Frênes.

L'importance de l'entreprise est de 25.000 francs. Le cautionnement exigé est de 800 francs.

Le service des cars. — Les travaux pour la pose des rails à l'usage des nouveaux cars, commencés depuis plusieurs jours déjà, rues de la Gare, de Roubaix et de Tournai. Dans la rue de la Gare, les travaux sont presque terminés.

Les ouvriers sont très actifs à la besogne.

Abandon de voiture. — Une contravention a été dressée à la charge de Vemdame René, 25 ans, demeurant rue du Brun-Pain, pour avoir abandonné sa voiture et ne pas l'avoir éclairée.

Bataille de femmes. — Une ménagère, H... Pauline, 25 ans, rue de la Marlière, sera poursuivie pour coups portés à Marie Desmettre, dans la ruelle Agathon Mazette, avant-hier soir.

Coups portés à un père. — Un nommé Augustin B... a été arrêté pour avoir porté des coups à son père.

L'arrestation a été opérée hier matin.

Rapports des délégués ouvriers aux expositions d'Anvers et de Lyon. — Les rapports imprimés des délégués aux expositions de Lyon et d'Anvers ont été distribués. Les rapports ne sont pas en général trop mal faits. Nous y reviendrons.

Nous ferons une remarque : c'est qu'il est des primes qui ne sont pas en rapport avec le travail fait par certains délégués.

Les rentes des travailleurs. — Nous apprenons à la dernière heure qu'un ouvrier travaillant chez Lorthiois, rue Wattine, a eu le bras droit fortement contusionné en voulant remettre la courroie de sa batteuse.

Des soins lui ont été donnés immédiatement, et il a été ensuite reconduit, à son domicile, en voiture.

Condamnation d'un fraudeur. — Le tribunal correctionnel de Lille vient d'infliger au nommé Henri Flipo, âgé de 20 ans, de la Croix-Rouge, six mois de prison pour fraude et six autres mois pour rebellion envers le gendarme Leroux.

C'est dimanche dernier que Flipo a été arrêté dans le quartier des Phalempins par le gendarme sus-nommé Quand ce dernier l'arrêta, le fraudeur se débattit violemment. Mais on prêta main-forte au gendarme et Flipo, ligotté, fut amené au poste.

MOUVEMENT OUVRIER

Parti ouvrier. — *Pétition tourquennoise.* — Les groupes la *Revanche prolétarienne* et les *Fils du Travail* se réuniront, en leur local respectif dimanche prochain, à 6 heures du soir.

Prière aux membres d'être exacts.

Tribune Publique

On nous écrit :

Le comité social patriote de Roubaix, a choisi comme candidats pour les prochaines élections cantonales, M. Eugène Motte pour le Conseil général, contre le citoyen Henri Carette dans le canton est, et MM. Jules Martel et Delcroix pour le conseil d'arrondissement dans les cantons Nord et Ouest.

Ces Messieurs, d'après nos informations ne présenteront pas de programme pour faire croire qu'ils ne sont ni réactionnaires ni républicains et afin d'attirer à eux toutes les voix républicaines et celles des réactionnaires. Voilà bien l'alliance entre les réactionnaires, les ralliés et les opportunistes ! Alliance honteuse s'il en fut. car voir les opportunistes marcher la main dans la main avec les réactionnaires les pires ennemis de la forme gouvernementale actuelle, des républicains demander l'appui des catholiques afin de faire triompher leur candidat, cela est assurément très édifiant.

Les opportunistes croient que s'ils peuvent faire triompher leurs candidats dans les prochaines élections, ce sera pour eux un triomphe républicain. Allons donc ! messieurs les opportunistes, vous n'espérez pas ce triomphe, je suppose, et malgré toutes les concessions que vous pourriez faire au parti catholique, vous n'arriverez pas encore à vaincre les candidats socialistes, et de plus, où vous êtes des fourbes qui avez toujours caché vos tendances cléricales, alors que vous vous déclariez républicains et anti-cléricaux, ou bien vous reculez à droite, par crainte du socialisme.

Depuis plus de trois ans que les socialistes sont à la mairie de Roubaix vous n'avez pas de reproche à leur faire sur la façon dont ils gèrent les finances de la ville ; et si vous les combattez aujourd'hui c'est parce que ce sont des ouvriers, voilà le seul motif de la haine que vous avez contre eux. Pour les combattre vous descendez jusqu'à une compromission avec vos ennemis d'hier ; mais soyez persuadés que les vrais républicains démocrates ne vous suivront pas dans votre évolution à droite et qu'ils voteront pour les candidats socialistes qui n'ont pas démérité des électeurs. Il vous restera une trahison de plus sur la conscience. Mais une lâcheté de plus ou de moins, cela ne compte plus pour vous !

Un radical-socialiste du Fontenoy.

AVIS AUX CLIENTS de l'Imprimerie Ouvrière DE LILLE

Par suite d'un nouvel arrangement à partir de ce jour, toutes les commandes pour l'imprimerie ouvrière doivent être remises aux bureaux du journal le **Réveil du Nord**, *qui est chargé des écritures et des recettes*

Les Administrateurs,
P. LAGRANGE. — G. DELORY.

LILLE

UNE BANDE DE FAUX-MONNAYEURS

Un vol ancien

Trois arrestations

Hier, la police a réussi à mettre la main sur une bande de faux-monnayeurs, qui opéraient sans doute depuis un certain temps et qui, d'après les suppositions, profitait, à présent seulement, d'un vol commis il y a plusieurs années.

Hier, dans la matinée, le nommé Jean Vercoteren, cabaretier, rue de Bailleul, cour Paux, 2, était allé chez MM. Wetzel et Lozaire, brasseurs, rue des Tours pour y payer 290 francs, prix de dix rondelles de bière qui lui avaient été livrées. Il versa cette somme en pièces de cinq francs, mais M. Wetzel, pris de soupçon, retint un moment son client et envoya faire examiner les pièces au Mont-de-Piété. Pendant ce temps là, Vercoteren, voyant qu'on doutait de la valeur réelle de son argent, offrait de payer en billets de banque qu'il avait dans sa poche.

Au mont-de-piété, les pièces furent reconnues comme contenant la quantité légal d'argent, mais l'examen fit connaître qu'elles n'avaient pas été fabriquées par le gouvernement français.

Le brasseur accepta donc l'argent, mais prévint la police de sûreté et au moment où Vercoteren rentrait chez lui, il fut mis en état d'arrestation. On perquisitionna à son domicile et l'on trouva trois mille francs de pièces de cinq francs. Chez son oncle Pierre X..., qui habite la maison en face, on trouva deux cents francs des mêmes pièces.

Pierre X..., Vercoteren et la femme de ce dernier, Ida Debauwe, furent conduits devant M. Barbier, commissaire de police du 6e arrondissement. Là, X... déclara que l'argent qu'il possédait lui avait été donné par son neveu en paiement d'une montre en or qu'il lui avait vendu il y a quelque temps. Quant à Vercoteren, il donna des explications assez embrouillées et prétendit tenir son argent de son beau-frère.

Tous trois ont été maintenus en état d'arrestation.

Comment Vercoteren et ses complices pouvaient-ils fabriquer des pièces de cinq francs en bel et bon argent? C'est ce que l'enquête établira. On croit, cependant, que l'argent proviendrait d'un lingot, volé il y a quelques années chez un bijoutier de notre ville.

Nous reviendrons demain sur cette importante affaire.

CHUTE MORTELLE

Hier soir, vers onze heures, un pauvre fou, Alphonse Trenchant, âgé de 32 ans, porte-faix, qui demeure dans une mansarde du troisième étage, rue Saint André 7, était monté sur le toit de sa maison et s'y promenait, lorsque les tuiles sur lesquelles il marchait, cédèrent sous ses pas et le malheureux tomba sur le pavé de la rue.

Il eut le crâne fracturé. La mort fut instantanée.

On releva le cadavre de Tranchant qui fut transporté au domicile de ses parents qui habite une maison voisine de la sienne.

Alphonse Tranchant, qui était presque complètement nu au moment de l'accident, donnait depuis plusieurs jours des signes d'aliénation mentale.

UNE BARAQUE DÉVALISÉE

M. Désiré Lollivier, marchand forain, demeurant rue de Bapaume, 68, en rentrant hier soir à son salon de tir, installé en ce moment au coin de la place de l'Arsenal et de la rue de l'Hôpital-Militaire, s'aperçut que des voleurs s'y étaient introduits et avait tout dévalisé.

Ils avaient enlevé 500 pipes de terre, 145 fleurs artificielles, deux arbalètes, un vieux fusil à piston et deux lampions en zinc, le tout représentant une valeur de 40 francs. Il a porté plainte à M. Cordier, commissaire de permanence.

VOL AUDACIEUX

Dans la soirée de lundi, M. Boot, comptable, habitant rue Jeanne-d'Arc, s'était absenté de chez lui avec sa femme. Pendant son absence, des individus restés inconnus, se sont introduits dans sa maison à l'aide de fausses clefs ils ont enlevé tous les vêtements et le linge des époux Boot.

Plainte a été déposée à M. Cordier, commissaire de police du 7 arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Chute dans la Deûle. — Hier, vers trois heures après-midi, le jeune Henri Asselbergh, 8 ans, écolier, demeurant chez ses parents, quai de la Basse-Deûle, 10, jouait devant le Palais de Justice, lorsqu'il tomba accidentellement dans la Deûle.

Un courageux citoyen, M. Georges Treffel, farinier, quai de la Basse-Deûle, 50, témoin de l'accident se jeta à l'eau et parvint à ramener sur la berge le pauvre petit.

L'enfant après avoir reçu les soins énergiques fut rappelé à la vie et reconduit chez ses parents.

Accident Vers six heures du soir, un bicycliste traversait la place de la Gare lorsqu'il fut renversé par une voiture. Relevé aussitôt, le malheureux, qui portait plusieurs contusions aux jambes, a été conduit dans une pharmacie voisine où il a reçu les soins que nécessitait son état.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Mercredi, dans l'après-midi, M. Théodore Vanderzvalm, 43 ans, bitumier, travaillait dans une maison en construction, dans la rue Neuve-des-Meuniers. Il tomba d'une plate-forme sur le pavé et se blessa assez grièvement à l'œil et au bras droit. Il a été reconduit à son domicile.

Tentative de viol

Avant-hier soir, le nommé Henri-François Gillis, 20 ans, rattacheur, rue des Postes. 263, se livra à des voies de fait et tenter de violer Mme Philomène Lootens, 56 ans, habitant rue Philadelphie, 13.

Il a été mis en état d'arrestation.

Convoi civil. — Comme nous l'avons annoncé, les obsèques civiles de la petite fille de notre ami Ragheboom ont eu lieu hier à cinq heures de l'après-midi.

Plus de cent personnes — dont un grand nombre d'ouvriers qui s'étaient dérangés de leur travail, pour donner une nouvelle marque d'estime et de sympathie à leur camarade — étaient réunis devant la maison mortuaire.

Le cortège s'est formé aussitôt, dirigé par un groupe de membres de la société les « Droits de l'Homme » et s'est rendu au cimetière du Sud.

Notre ami Ghesquière a fait sur la tombe de Madeleine Ragheboom un discours très éloquent qui a beaucoup ému les assistants.

Arrestation — La nommée Anna Wernaert, 21 ans, rempailleuse de chaise, rue Magenta, 18, a été arrêtée pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Nos artistes. — Nous apprenons que notre concitoyenne Mlle Lucy Colot, boursière à Paris, vient d'être admise à concourir pour le chant et pour l'opéra aux concours qui ont lieu le 18 juillet à l'école classique de musique et de déclamation de la rue Charras, à Paris.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Juin 1895

L'affaire de l'Union lilloise

Nous avons relaté en son temps l'affaire du directeur de l'*Union lilloise* de Faches-Thumesnil, le Tribunal a rendu aujourd'hui son jugement et a condamné Seymour à 6 mois de prison et 25 francs d'amende avec sursis. La brasserie coopérative, partie civile obtient 5.089 fr. 00 de dommages-intérêts.

Abus de confiance. — Victor Letève, 54 ans, horloger, est condamné à 3 mois et 1 jour de prison. Il mettait au Mont-de-Piété les montres qu'on lui confiait pour les réparer. Plusieurs témoins viennent le déclarer, mais tous disent que les objets leur ont été rendus.

Employé indélicat. — M. Derveloy, marchand de confections, 26, rue de Dunkerque, à Armentières, prena t à son service comme employé un jeune homme de 19 ans, Louis Bacquet, d'Armentières. Le 20 avril, il fut envoyé par son patron pour encaisser une facture se montant à 45 fr. ; il revint chez son patron en disant que le client viendrait payer lui-même. Un mois après, M. Derveloy, surpris de ne pas voir arriver son débiteur, se décida à lui envoyer une nouvelle facture et la fit mettre à la poste par sa dame.

Bacquet ayant eu connaissance de ce fait se rendit vivement au bureau de poste réclamer la lettre contenant cette facture déclarant qu'il l'avait déposée par erreur. Ne recevant toujours pas de réponse, il se décida à envoyer sa femme chez son débiteur; on devine quel accueil elle reçut. Le pot aux roses fut découvert, la facture avait été encaissée par Bacquet qui n'avait trouvé rien de mieux que de conserver l'argent. Une plainte fut déposée et l'enquête fit découvrir d'autres méfaits commis par l'employé infidèle. Le tribunal condamne Louis Bacquet à 1 mois de prison avec sursis.

Fraude, rebellion et menaces. — Xavier Flipo accompagné de deux inconnus porteurs tous trois de ballots furent rencontrés par un gendarme de service qui voulut savoir ce que contenaient les ballots ; mais à sa vue les trois hommes prirent la fuite. Flipo seul fut arrêté et le ballot qu'il portait contenait des allumettes de contrebande. Il fallut 5 personnes pour le ligoter; il tenta de se suicider en se jetant la tête contre le mur.

A l'audience, le gendarme déclare que c'est grâce à sa force qu'il put se rendre maître de lui, Coût : 6 mois de prison pour rebellion, 6 mois de prison et 500 francs d'amende pour fraude. Les deux peines seront confondues.

Rixe et coups de couteau. — Le 3 juin, quatre jeunes gens se chamaillaient, l'un le nommé Delevoye était frappé par trois autres. Le nommé Georges Val, voyant son ami Delevoye assailli, voulut s'interposer pour faire cesser la bataille, les deux frères Henri et Pierre Vandemoorbelle, le rouèrent de coups pendant que le troisième, le nommé Lesage le frappait à coups de couteau. Il en résulta pour Val des blessures assez sérieuses puisqu'elles occasionnèrent une incapacité de travail de plus de 20 jours.

Delevoye compris dans les poursuites, quoique assailli, est acquitté. Pierre Vandemoorbelle, 20 jours, Henri Vandemoorbelle, 10 jours, avec sursis, Lesage est condamné à 4 mois de prison et 335 francs de dommages-intérêts.

A l'audience, Val se porte partie civile et réclamé 315 francs de dommages intérêts qui lui sont accordés.

Coups. — Ch. Debruyne, pour coups à son épouse, 8 jours de prison.

Gustave Manchez, pour coups, 8 jours de prison.

Baelen Louis, pour coups, 2 mois de prison avec sursis.

Dehaezemaeker Ch. Louis, pour coups, 25 fr d'amende.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 27 juin 1895. — Emilienne Gorrier, rue de Conde, 2e cour Vromant. — Emile Bruffaert, route vicinale de Wattrelos à Hem. — François Raeckelboom, rue de la Limite, 4. — Robert Desmet, Hôtel-Dieu. — Noémie Debeurme Hôtel-Dieu.

Décès. — Pierre Desmaele, 68 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Dorpe, 3 ans, rue du Fort, cour Vigin, 5. — Louis Cuvru, 6 jours, rue Montgolfier, 5. — Jeanne Vanderbeke, 7 mois, rue Cugnot, 50. — Pauline Penel, 20 ans, Hôtel-Dieu. — Désiré Creton, 41 ans, quai de Gravelines. — Joseph Lerouge, 77 ans, Hospice civil. — Charles Robert, 81 ans, Hospice civil. — Rosalie Louveau, rue du Bois, 20.

Tourcoing. — Naissances du 27 juin. — Jules Delbecque, rue de Menin. — Maria Flerin, boulevard Gambetta. — Marie Rigol, Roubaix. — Jeanne Armaudi, rue du Tilleul. — Andre Deporter, rue du Cymbole.

Décès du 27 juin. — Henri Deplechin, 41 ans, Hôpital civil. — Louis Delaunoy, 52 ans, rue du Tilleul. — Maria Bavaeje, 6 ans, rue des Anges. — Gaspard Desurmont, 71 ans, rue de Tournai. — Catherine Ghesquière, 71 ans, rue des Champs.

Wattrelos — Naissances du 20 au 30 juin. — Hortense Noël, rue Houzarde. — Louis Verdonck, rue du Nouveau-Monde. — Marie-Jeanne Willems, rue Crétinier. — Angèle Bossnt, rue du Congo. — Paul Vanmeenen, rue du Breuil. — Henri Nys, rue de la Sartel. — Sadi-François Clément, rue Audenarde. — Emile Kiersebilck, rue du Touquet. — Maria-Célina Boone, rue Crétinier. — Flore Mazure, rue Beaulieu. — Zoee-Marie Nuttin, rue Sartel. — Louis-Auguste Duquesne, rue Ste-Marguerite. — Rosalie Laveys, rue du Laboureur. — Alexis Debacker, rue du Touquet. — Marie Duforest, rue du Petit-Tournay.

Publications. — Louis Dupont et Flore, ménagère, — Jean-Baptiste Forret, 26 ans, agent de police, et Clémence-Louise Duquesnoy, 25 ans, couturière. — Georges-Henri-Joseph Dumoulin, 23 ans, tisserand, et Clemence Devoldre, 27 ans, bobineuse.

Mariages. — Jules-Joseph Bouyer, 20 ans, tailleur de pierres, et Angèle Mercier, 18 ans, ouvrière de fabrique. — Maclou-Clovis, Petit, 30 ans, peintre, Enama Seynaere, 25 ans, tisserande. — Clovis Vandemeulebroucke, 21 ans, maçon, et Célina Demedts, 23 ans, soigneuse. — Jules Delignies, 24 ans, tisserand, et Julienne Amoris, 23 ans, ménagère. — Charles-Louis Delvinquière, 27 ans, tisserand, et Flore Guermonprez, 26 ans, couturière. — Louis Dhont, 28 ans, tisserand, et Florentine Nottebaert, 23 ans, tisserande. — Léon Decourcelle, 33 ans, tisserand, et Hermance Lombaert, 24 ans, bobineuse. — Victor Ruysschaert, 24 ans, cordonnier, et Aurélie-Joséphine Molard, 23 ans, bobineuse.

Décès. — Scholastique Vantieghem, 67 ans 8 mois, ménagère, Hôpital. — Marie Depoortere, 23 mois, rue de l'Industrie. — Louis-Philippe Fauvarque, 62 ans, domestique de ferme, rue du Petit-Tournay. — Sophie-Josèphe Duquesne, 77 ans 9 mois, ménagère, rue de Plouys.

BOURSE DE LILLE

du 27 Juin

VALEURS	Cours du jour	On offre	On demande
Aniche	....	9000 ..	9200 ..
Anzin	4011 25	....	4000 ..
Bruay	....	13500 ..	13250 ..
Bully	1930 ..	1930 ..	1920 ..
Carvin	....	1300 ..	....
Courrières	....	4200 ..	4190 ..
Douchy	....	690 ..	680 ..
Dourges	....	....	6000 ..
Escarpelle	....	2200 ..	....
Lens 100e	....	224 ..	....
Liévin	9025 ..	....	9000 ..
Meurchin	5577 50	....	5750 ..
Ostricourt	500 ..	500 ..	480 ..
Vicoigne	....	16900 ..	16750 ..

Le Gérant, Charles CAPY

Lille, Imprimerie de l'*Egalité*, 23, rue de Fives, 23.